



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 21 octobre 2026

Agri Confiance® : de nouvelles perspectives pour valoriser les engagements des coopératives agricoles

Réunie en Assemblée générale le 21 octobre à Paris, l'association Agri Confiance® a dressé le bilan d'une année marquée par deux avancées majeures : la pérennisation de la reconnaissance de la certification environnementale de niveau 2 dans EGAlim et la finalisation de son module complémentaire de commerce équitable. Deux leviers pour renforcer la reconnaissance des engagements coopératifs et développer les débouchés dans les filières aval.



Deux avancées majeures pour Agri Confiance®

Après plusieurs mois de mobilisation collective, **la loi du 18 août 2026 a pérennisé l'éligibilité des produits issus d'exploitations certifiées au niveau 2 ou engagées dans une démarche reconnue équivalente**, dont Agri Confiance® pour les périmètres concernés, aux objectifs d'approvisionnement en produits durables et de qualité de la restauration collective fixés par EGAlim.

Une reconnaissance importante pour les coopératives et leurs producteurs, qui conforte la place de leurs engagements environnementaux dans les débouchés de la restauration collective.

Autre avancée : **la finalisation du module complémentaire de commerce équitable Agri Confiance®**, accessible aux coopératives engagées aux niveaux 2 et 3. Fondé notamment sur un prix équitable, des contrats pluriannuels et un fonds de développement, il vise à renforcer les partenariats de filière et la valorisation des productions agricoles.

Son déploiement opérationnel peut désormais être engagé dans le respect des exigences légales applicables au commerce équitable et sous contrôle d'une tierce partie indépendante, comme prévu par le module. Trois coopératives ont d'ores et déjà manifesté leur intérêt pour participer à cette première phase.

Construire des filières et des partenariats durables

L'Assemblée générale s'est poursuivie par une table ronde consacrée à la valorisation des engagements coopératifs dans les filières aval.

Animée par Philippe Sommer, directeur d'Agri Confiance®, elle a réuni **Marie David**, responsable filières et communication de la coopérative Bonneval Beauce et Perche, **Alexandre Viron**, président des Moulins Viron, et **Marie-Cécile Rollin**, directrice générale du réseau Restau'Co.

Les échanges ont notamment porté sur la construction et le fonctionnement des filières agricoles, à travers l'exemple du partenariat Bonneval-Moulins Viron autour d'une production de blé écoresponsable, mais aussi sur les attentes de la restauration collective, les engagements réciproques et les enjeux de contractualisation entre producteurs, coopératives et acteurs aval.



Marie David



Alexandre Viron



Marie-Cécile Rollin



Une dynamique de développement pour 2027

Forte de **21 coopératives certifiées, dont deux unions, et de 4 605 producteurs engagés**, Agri Confiance® entend poursuivre son développement en 2027. L'association prévoit notamment de renforcer sa prospection auprès des coopératives et des partenaires aval, tout en poursuivant l'accompagnement de ses adhérents et la valorisation de leurs engagements.

À propos d'Agri Confiance®

Agri Confiance est le seul label d'agriculture durable établi selon un modèle exclusivement coopératif et français. Il prend en compte les attentes globales des consommateurs sur plusieurs filières : lait, fruits et légumes, grandes cultures, volailles, palmipèdes, pisciculture et vins. Cette démarche initiée en 1992 par et pour les coopératives, se base sur 4 piliers : des produits origine France garantie, en lien avec les agriculteurs et les territoires, qui préservent l'environnement et prennent en compte le bien-être animal. Concrètement, Agri Confiance repose sur la mise en place de normes et d'un référentiel d'une centaine d'exigences que toutes les coopératives adhérentes s'engagent à respecter.

Contact presse

Sarah Seguy

Responsable développement et animation

sseguy@agriconfiance.coop

www.agriconfiance.coop

il y a de la Confiance entre nous